

Affaire Hissein Habré : chronique d'un crime d'Etat annoncé



Macky SALL, Président du Sénégal, jette le masque sur le sort du Président HABRE. Avant même que tous les juges ne soient désignés, il lance la construction d'une prison pour le Président Hissein HABRE comme l'atteste, la publication de cet appel d'offres pour la construction d'une prison paru dans la presse sénégalaise ce jour, 25 janvier 2013.

Oui ! On peut le dire sans aucune réserve, le Président HABRE est bel et bien en danger au Sénégal face à un homme, Macky SALL, Président du Sénégal, déterminé à être le bras armé d'une vengeance. C'est le sens de son engagement pour accomplir l'acte final d'un complot qui a commencé, il y a 12 ans.

L'affaire Hissein HABRE, histoire d'une Déraison d'Etat, d'un contournement, mais aussi d'un détournement de l'Etat de Droit. Instauration au sein de l'organisation judiciaire du Sénégal, d'un régime d'exception, de lois d'exception, d'un Tribunal d'exception, mais aussi d'un régime discriminatoire et portant atteinte aux droits fondamentaux du Président HH.

Les Chambres africaines : stratégie de contournement de l'Etat de Droit, un circuit parallèle, un circuit "Bison Futé" pour installer une procédure dérogatoire, où avant même que les juges ne soient nommés, la prison est construite.

Les Chambres Africaines : une brèche, une suspension de l'Etat de Droit pour organiser la liquidation du président HABRE.

La Démocratie Sénégalaise s'en remettra t-elle ? Le Sénégal peut-il encore, prétendre à un statut d'Etat de Droit ?

La Démocratie Sénégalaise survivra t-elle à l'ouverture d'un régime d'exception applicable au Président HABRE et à lui seul ?

Le Sénégal peut-il être un Etat de Droit au constat de toutes ces dérives ? Un Etat de Droit est un Etat qui est gouverné par le Droit, qui se soumet au Droit ; par le respect entre autres, des décisions de justice, synonyme d'une sécurité juridique et d'une paix sociale. Tout à l'opposé de ce que tout un chacun aura constaté dans l'affaire HH : 7 décisions de justice toutes favorables à la défense du Président Habré et toutes foulées au pied par l'Etat Sénégalais.

Quand un Etat est régi par les desideratas d'un homme, en l'occurrence, Macky SALL qui organise et fait le tri entre celui qu'il va juger (Hissein HABRE) et ceux qu'il va épargner (Abdoulaye WADE et ceux qui vont le rallier, selon ses propos officiels), nous ne sommes plus dans un Etat de Droit. Nous sommes, comme dirait l'autre, dans une Présidence Impériale à la Georges W. BUSH.

Quand au nom de ses intérêts politiques, un Président de la République crée un régime d'exception pour liquider un homme, alors que ce régime dérogatoire ne peut exister qu'en temps de guerre, dans les systèmes démocratiques. Quand un régime s'organise « in the shadow » et met en place, une juridiction politisée par le jeu des poursuites sélectives devant laquelle, seul le président HABRE est tenu de comparaître.

Voilà donc des juges qui prétendent œuvrer contre l'impunité et qui s'interdisent aux termes du contrat qui lie le Président Sénégalais à ses commanditaires, de connaître et de poursuivre d'autres auteurs de crimes, alors même que l'Accord hybride signé par le Sénégal et l'UA prévoit que « tous les responsables de crimes commis pendant la période des événements qui se sont déroulés entre 1982 et 1990 au Tchad sont concernés. ».

Faudrait-il préciser et mettre le doigt sur le complot, quand on relèvera que l'instauration d'un régime d'exception reste soumis à un contrôle juridictionnel lequel encadre les lois d'exception, dans un système démocratique, et ce pour éviter les abus de toutes sortes.

Que la Chambre des Lords Britannique a, dans un décision importante statué : "Que les droits des détenus de Guantanamo (soumis à un régime d'exception au nom de la lutte contre le Terrorisme) sont protégés par l'Habeas Corpus. ».

Or, que constate t-on dans le processus de création de ces Chambres Africaines ? Le législateur Sénégalais a supprimé la possibilité de saisir la Cour Constitutionnelle, il l'a fait dans le cadre de la préparation législative précédant le procès et compte le rendre à nouveau possible une fois "qu'on aura terminé avec Hissein HABRE" comme dirait Macky SALL. Attitude discriminatoire, sélective qui organise cyniquement les restrictions des droits fondamentaux et l'anéantissement des garanties substantielles d'un Etat de Droit.

Oui ! Tout cela se passe au Sénégal, où Macky SALL, invoque les impératifs politiques pour étouffer les voix critiques. Alors, il a soumis le Droit à son business politique, il s'est engagé en amont d'une compétition électorale à liquider l'ancien Président tchadien. Aux termes d'un parcours "africain" d'une affaire judiciaire où le perdant, parce que, le plus fort compte, en ayant une autre lecture des décisions de justice ou, en faisant fi de tout, et en s'aménageant, sans cesse, une nouvelle appréciation de la cause tant que la cible n'est pas atteinte, le Président Sénégalais se positionne pour jouer la partition finale.

Ce naufrage de la justice "africaine" trouve son paroxysme, dans l'arrogance qui consiste à commencer à construire une prison avant qu'un seul acte n'ait été posé et que même les juges ne sont pas encore tous désignés. Oui, nous pouvons dire sans ambages que ces chambres africaines sont un peleton d'exécution tout simplement.

Oui ! Macky SALL, Président du Sénégal, a posé les jalons d'un naufrage de l'Etat de Droit au Sénégal. Ne nous trompons pas, quand on aura partagé les marchés, les postes, les royales indemnités, on aura aussi testé une formidable machine à tuer. Que de l'ensemble des dispositions scélérates et liberticides appliqué à l'ancien Président tchadien, annoncé comme provisoire et ne touchant pas les sénégalais, il en restera quelque chose. Car cette brèche ouverte au sein du système démocratique sénégalais, peut – être, un provisoire qui dure et devient permanent.

Ce tribunal d'exception, ce peleton d'exécution qui a pris racine, au sein du pouvoir sénégalais, est la démonstration de la fragilité des contre pouvoirs dans le système politique de ce pays. C'est aussi la preuve que

l'élite qui se positionne autour d'un pouvoir peut devenir une pieuvre qui, par ses tentacules enserrant et étouffent les voix critiques.

Est –il étonnant qu'après le glissement qui a consisté à faire accepter qu'Idriss Deby finance pratiquement à lui tout seul ce tribunal, et donc paye les salaires mirobolants des juges, on en soit arrivé à lancer la construction de la prison avant jugement.

Le géniteur de ces Chambres Africaines est Reed Brody, il l'avait suggéré quand la Cour de Justice de la CEDEAO avait sévèrement condamné et disqualifié le Sénégal pour juger l'ancien président tchadien. Ces chambres africaines sont une transposition du Tribunal monté par les Américains pour juger Saddam Hissein. Après exécution du Président Irakien, aujourd'hui, tous les juristes du monde entier dénoncent une parodie de justice, en fait, c'était un assassinat organisé par un Tribunal d'exception composé de juges aux ordres et mis en place par un pouvoir complice. L'affaire Hissein Habré ; chronique d'un crime d'Etat annoncé et assumé par l'Executif Sénégalais.

La Rédaction de Zoomtchad

<http://www.zoomtchad.com>

Mail : courrier@zoomtchad.com